

<p>Comité Départemental 54</p>  <p>de Badminton</p>	<p>CIRCULAIRE</p> <p>Le Collectif Jeunes MEURTHE ET MOSELLE</p>	<p>Commission Jeunes: ETD</p> <p>Validée CD : 14 / 02 / 2011</p>
--	--	--

Cette circulaire a pour but de clarifier les relations (les droits et devoirs, le contrat moral...) entre les jeunes du collectif 54, leurs parents et le Codep54. Cette circulaire ne doit être, qu'une lettre de référence, **le but étant pour tout acteur du 54 de valoriser le badminton territorial.**

COLLECTIF JEUNES 54

Le « collectif Jeune 54 » est un groupe de joueurs compétiteurs sélectionnés par l'ETD en début de saison, suivant les priorités fédérales, les résultats de la saison précédente, le potentiel individuel et aux vues des regroupements et tournois de début de saison.

Les Jeunes du collectif 54 doivent se situer **en début de saison aux environs des 100 premiers du classement National de leur catégorie.** Cette position top 100 au rang national n'implique pas l'intégration et la sélection directe dans le collectif 54.

Ce collectif 54 est sélectionné pour représenter au mieux le département Meurthe et Moselle, sur les compétitions fédérales et donner la **meilleure image possible du Codep54** à l'extérieur.

Au cours de la saison un joueur(es) peut intégrer ce groupe ou en sortir, momentanément ou définitivement sur décision de l'ETD. Le joueur peut aussi de sa propre initiative quitter le collectif.

L'assiduité aux entraînements du codep54, la présence sur les compétitions référentes (**TIJ, Intercodep** et autres sur convocation), les résultats sportifs mais aussi le comportement sportif, extra sportif et l'image qu'il donne du groupe, seront les critères de décision.

- Investissement CODEP 54:

Pour représenter au mieux le département et faire **progresser ce collectif 54**, le codep54 met en place des moyens **financiers et humains importants** au service des jeunes.

Pour les compétitions ou stages éventuels, la participation des clubs et des parents est forfaitaire et révisable annuellement (*env 35€ réglé le jour de la compétition*). Le codep prenant en charge le complément du coût global de la manifestation (*transport env 500€/Compétition, inscriptions env 16€/J, hébergement env 20€/J, alimentation env 50€, textile, volants..*)

- Investissement Joueurs:

Les jeunes joueurs du collectif 54 s'engagent moralement en acceptant la sélection, à participer aux entraînements, stages et compétitions fédérales pour lesquelles ils sont convoqués (TIJ, Intercodep,...). Le refus de participation à une compétition suite à une convocation du CODEP, impliquera des sanctions sportives ou financières (sauf cas de force majeure).

Suite à une absence sans raison majeure le CODEP prendra les sanctions suivantes:

- Pour un France Jeune, TNJ, TIJ ou intercodep qui suit l'absence, le CODEP 54 ne prendra pas en charge la part financière du jeune joueur. Les parents prendront donc en charge 2 parts (part enfant + celle du CODEP) pour participer. Sans l'accord de cette prise en charge des parents, l'enfant ne sera pas inscrit sur les compétitions gérées par le CODEP54.
- Suite à deux refus de convocation, le jeune sera exclu momentanément ou définitivement du collectif.

L'objectif étant pour les jeunes sélectionnés, de représenter (au mieux) le département à tous les échelons et d'obtenir les meilleurs résultats



ANNEXE I

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS/AUTORISATIONS (à remettre à l'ETD suite à la sélection)

Nom, Prénom de l'enfant:.....
 Dat Naiss :..... H ou F
 Club:..... N° Licence FFBA:.....
 Clast:...../...../.....

CONTACTS:

Parents à contacter en priorité en cas de problème :

Parent 1

Nom, Prénom :.....
 Tél :..... Horaires de présence :.....
 Tél :..... Horaires de présence :.....

Parent 2

Nom, Prénom :.....
 Tél :..... Horaires de présence :.....
 Tél :..... Horaires de présence :.....

RENSEIGNEMENTS:

Renseignements médicaux : N° Sécurité sociale :

A jours des vaccins obligatoires: oui / non
dates:.....
Nom du Médecin traitant :.....tél :.....
 Si traitement en cours, fournir ordonnance et médicaments.

Renseignements alimentaires :
 (Consignes des parents, aliments interdits, allergies..)

Renseignements psychologiques :

(Angoisse, comportement de nuit,)

Renseignements divers :

(Favorisant le meilleur encadrement de votre enfant)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)(père/mère/tuteur légal)

de :

- autorise les cadres responsables de l'encadrement, à faire pratiquer à mon enfant, et sur ordonnance d'un médecin, toutes les opérations urgentes y compris avec anesthésie.*
- autorise l'utilisation de l'image de mon enfant au titre du développement du badminton et apparaître sur le site du Codep54.*

* Rayer si vous n'autorisez pas.

Date :.....

Signature Parent:
« Lu et approuvé »



de Badminton

CALENDRIER SPORTIF

Saison :

Le joueur de l'Equipe Départementale 54 s'engage à participer aux manifestations ci dessous suivant les convocations de l'ETD:

- Trophée Inter régional Jeunes (TIJ) :

* TIJ1	/	/	* TIJ2	/	/
* TIJ3	/	/	* TIJ4	/	/

- Phases InterCodep
 - * Phase Régionale / /
 - * Phase Inter-régionale et Nationale (si qualification du CODEP)

- Championnats Départemental et Régional Jeunes :
- Le plus régulièrement possible sur les entraînements CODEP, les TDL pour être un élément moteur important des jeunes du département.

« Règles Morales des Joueurs du Collectif 54 »

Le joueur sélectionné en équipe Départementale par l'ETD sera amené à se déplacer au cours des différentes compétitions ou stages organisés au cours de la saison.
Dans le souci de promouvoir des stages et compétitions de qualité, l'ETD 54 souhaite que les règles de conduite suivantes soient respectées par les joueurs :

- Le joueur s'engage à arriver à l'heure sur les lieux de rendez-vous.
- Il participe à toutes les activités proposées dans la mesure ou rien ne s'y oppose. (Blessures,cas de force majeure...)
- Il encourage les autres joueurs sur les compétitions et s'intègre dans la vie du groupe.
- Il respecte les adultes qui encadrent le groupe (entraîneurs et accompagnateurs)
- Il véhicule une image positive du département 54 par sa conduite irréprochable au cours des compétitions régionales et inter-régionales. (Mettre le tee-shirt de l'équipe Codep54.
- Il aura une conduite sportive, du fair-play sur les courts, il respectera les règles sans chercher à tricher sur un point, serrera la main de l'adversaire et des arbitres en fin du match ...), mais sera capable de mettre la pression sur l'adversaire par la qualité du jeu.
- Lors des compétitions pour lesquelles il est sélectionné, le joueur sera présent physiquement et mentalement afin de donner le meilleur de lui-même pendant tout le tournoi.
- En cas d'indisponibilité pour une activité, le joueur aura le souci de prévenir le CTD dès que possible afin de ne pas désorganiser les inscriptions et la préparation de l'activité prévue.

Le joueur ayant accepté d'être sélectionné en Collectif 54, s'engage sur toute une saison sportive à respecter toutes ces règles. L'ETD est donc habilitée à exclure tout joueur qui aura contrevenu à ce règlement.

Fait à Nancy le/...../.....

SIGNATURE PARENTS

SIGNATURE JOUEUR